

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 22 avril 2016

9<sup>ème</sup> **Commission**

N° CP-2016-4-9-2

**Service instructeur**

DECS - service développement culturel, éducatif et sportif

**Service consulté**

**FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET  
FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS  
NATIONALES OU INTERNATIONALES**

Résumé : Le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux voire les ligues et exceptionnellement les communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse, a été doté lors du vote du budget primitif 2016 de 120 000 €.

Cette enveloppe est répartie au cas par cas en cours d'année par la Commission Permanente. Le présent rapport vous propose une 1ère série de 47 dossiers à prendre en compte pour un montant de 55 850 €.

Il vous est également proposé d'allouer une aide de 1 000 € au Comité Départemental de Gymnastique Volontaire pour l'organisation de son assemblée générale nationale à Colmar au titre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin.

1. Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives

Ce fonds, abondé de 120 000 € lors du vote du budget primitif 2016, vise à soutenir des manifestations sportives d'envergure organisées par les associations sportives haut-rhinoises, dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Ces manifestations ont fait l'objet d'un examen au cas par cas en fonction de leur intérêt, notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières.

Les 47 demandes, présentées dans l'annexe ci-jointe et soumises à votre approbation aujourd'hui, ont été examinées par la commission des sports du 1<sup>er</sup> avril dernier. Elles induisent un soutien financier de 55 850 €.

En cas d'accord de votre part quant à ces propositions, les aides ainsi allouées pourront être versées aux instances organisatrices à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et

financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

La dépense correspondant à l'ensemble des subventions votées d'un montant de 55 850 € sera prélevée sur le budget départemental, programme E 732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code programme 25571, service 102.

## 2. Fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales

La Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) a organisé, les 4, 5 et 6 mars derniers, son Assemblée Générale Nationale à COLMAR au Parc des Expositions. Cette fédération compte 547 500 licenciés répartis dans 6 659 clubs.

Localement, elle s'est appuyée sur le Comité Départemental de Gymnastique Volontaire du Haut-Rhin qui, à l'aide de ses bénévoles, a assuré en partie la logistique de cet évènement.

270 participants ont été accueillis dès le vendredi après-midi par le Comité Départemental qui leur a proposé diverses activités culturelles et de loisirs. Le week-end a été consacré à l'Assemblée Générale qui a été ouverte le samedi 5 mars à 9 h et a été clôturée le dimanche à 11 h. L'ordre du jour de cette rencontre a concerné des modifications de statuts et du règlement intérieur de la fédération, ainsi que l'examen des rapports d'activités et financier de la saison écoulée 2014/2015 et la validation du budget pour la saison 2015/2016.

La Fédération de l'Education Physique et Gymnastique Volontaire a accordé au Comité Départemental un concours financier de 5 213 € pour l'organisation de cet évènement.

Les dépenses afférentes à l'organisation de cette manifestation et prises en compte par le Comité Départemental ont été estimées à 14 017 €.

Il vous est proposé d'allouer au Comité Départemental de Gymnastique Volontaire, pour cette rencontre, une aide financière de 1 000 € au titre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer :

\* des subventions pour un montant total de 55 850 € au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, prélevées sur le programme E 732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code programme 25571, telles que détaillées dans l'annexe jointe ;

\* une subvention de 1 000 € au titre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales, pour le soutien au Comité départemental de Gymnastique Volontaire pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale à Colmar les 4, 5 et 6 mars dernier. La dépense correspondante sera prélevée sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574, code programme 3277.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath.

Eric STRAUMANN